

COMPRENDRE LES SOINS PALLIATIFS

Vous n'êtes pas seuls !





Ce livret a été conçu pour vous aider, vous et vos proches, à mieux comprendre ce que sont les soins palliatifs. Il vise à répondre à vos questions, à dissiper les doutes et à vous accompagner dans cette étape importante de votre parcours de soin.

Vous n'êtes pas seuls, des équipes sont là pour vous soutenir.

Idées reçues sur les soins palliatifs = fin de vie imminente ?
FAUX ! Les soins palliatifs peuvent être mis en place à différents stades de la maladie, parfois dès le début. Leur but ? Vous aider à vivre le mieux possible, quelle que soit l'évolution de votre maladie.

Les soins palliatifs sont possibles dans tous les lieux de vie ainsi qu'à l'hôpital, grâce à des équipes spécialisées que nous allons vous présenter.



SOMMAIRE

1	Que sont les soins palliatifs ?	p.3
2	Les Unités de Soins Palliatifs (USP)	p.4
3	Les Équipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)	p.6
4	La consultation en soins palliatifs	p.8
5	L'Hospitalisation de Jour (HDJ)	p.9
6	L'Hospitalisation à Domicile (HAD)	p.10
7	Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)	p.11
8	Les soutiens	p.12
9	Foire aux questions	p.14
10	Penser aux lendemains	p.16
11	Ressources utiles	p.16
12	Dispositifs recommandés (proche de chez vous)	p.17
13	Notes - Agenda	p.18



1

Que sont LES SOINS PALLIATIFS ?

Un accompagnement pour améliorer la qualité de vie

Les soins palliatifs sont proposés aux personnes ayant une maladie grave et évolutive qu'on ne pourra pas guérir et que l'on continue pour autant à soigner. Ils cherchent à soulager les douleurs et à atténuer les symptômes liés à votre maladie. Ils offrent aussi un soutien psychologique, social et spirituel. Leur but est d'améliorer votre qualité de vie.

Quels sont les objectifs des soins palliatifs ?

✓ Soulager la douleur et les symptômes

Des équipes spécialisées cherchent à traiter la douleur et d'autres symptômes physiques pour rendre votre vie quotidienne plus confortable.

✓ Soutien à tous les niveaux

Les soins palliatifs offrent un soutien émotionnel, social et spirituel pour vous aider à vivre cette période difficile.

✓ Accompagner jusqu'au bout

Les soins sont adaptés à vos besoins et vos souhaits, que ce soit à l'hôpital ou à domicile.

BON À SAVOIR

✓ Ce n'est pas un arrêt des soins

Quand on parle de soins palliatifs, il ne s'agit pas de cesser les soins. Au contraire, ils se poursuivent ! L'objectif change simplement : on se concentre sur votre confort, votre qualité de vie et votre bien-être.

USP

LES UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS

|| Qu'est qu'une USP ?

L'Unité de Soins Palliatifs (USP) est un service d'hospitalisation spécialisé dans l'accompagnement des patients en soins palliatifs. Elle est dédiée à la prise en soins globale pour soulager la douleur et les symptômes gênants, tout en offrant un soutien psychologique, social et spirituel.

Quand et pourquoi intégrer une USP ?

Elle est recommandée lorsque les symptômes de votre maladie deviennent difficiles à gérer, ou que vous avez besoin d'un suivi médical constant. Pour les aidants, elle permet un répit.

● Qui y travaille ?

Ce sont des personnes formées aux soins palliatifs : médecins, infirmier(e)s, psychologues, aides-soignant(e)s, assistant(e)s sociaux(ales), kinésithérapeutes, bénévoles d'accompagnement. Dans certaines USP vous pouvez rencontrer également : ergothérapeute, musicothérapeute, socio-esthéticienne et art-thérapeute.

Quels bénéfices pour vous ?

→ Un accompagnement sur-mesure

Chaque journée en USP est construite autour de vos besoins. Tout est adapté à votre rythme et à votre état de santé. Il n'y a pas de "journée type".



Exemples de soins prodigués

✓ Des soins médicaux adaptés

- Soulagement de la douleur par des traitements adaptés.
- Gestion des symptômes (nausées, essoufflement, etc.) pour améliorer le confort.

✓ Un soutien complet pour vous et vos proches

- **Soutien psychologique** : des psychologues sont là pour proposer une écoute spécifique qui vise à faciliter l'expression et la compréhension du vécu de chacun et diminuer les tensions psychiques internes suscitées par la situation.
- **Bénévoles d'accompagnement** : formés pour proposer leur présence et leur écoute sans intervenir dans les soins.
- **Accompagnement spirituel** : les questions existentielles sont prises en compte. Si cela est souhaité, un accompagnement religieux est possible.

✓ Activités bien-être

Balnéothérapie, toucher-massage, réalité virtuelle...

→ Un répit pour vos proches

L'USP permet à vous et votre entourage de se reposer, tout en étant assuré de votre bon accompagnement et suivi. Vos proches peuvent tout comme vous, bénéficier de l'accompagnement des bénévoles spécialement formés pour être à l'écoute et vous soutenir.

EMSP

LES ÉQUIPES MOBILES DE SOINS PALLIATIFS

|| Qu'est qu'une EMSP ?

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) intervient dans les services hospitaliers ou en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) ou en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), à votre demande ou celle des soignants, pour **proposer** des ajustements dans votre traitement et **aider** à prendre des décisions adaptées à votre état de santé.

Quand et pourquoi faire appel à une EMSP ?

✓ Un soutien spécialisé pour vous et vos proches

L'EMSP est interpellée pour vous accompagner dans ce que vous vivez : à la fois sur le plan des symptômes et sur le plan psychique.

✓ Un soutien spécialisé pour les soignants qui vous accompagnent

L'EMSP est sollicitée par les professionnels de santé, lorsque les soins palliatifs sont envisagés ou déjà en place et que des ajustements sont nécessaires. Elle apporte son expertise et ses recommandations, sans prescrire directement de traitement, ni réaliser de soins. Vous pouvez demander qu'elle soit appelée.



● Qui compose une EMSP ?

→ Une équipe pluridisciplinaire

Médecins, infirmier(e)s, psychologues et pour certaines équipes mobiles, des assistant(e)s sociaux(ales). Des bénévoles d'accompagnement peuvent parfois intervenir.



Exemples de MISSIONS

✓ Adaptation des soins palliatifs

• Évaluation des symptômes :

L'EMSP analyse votre situation pour proposer des ajustements de traitement, pour soulager vos douleurs ou gérer les symptômes pénibles de votre maladie.

• Réflexions éthiques :

En cas de décisions médicales complexes, elle aide à réfléchir sur les choix thérapeutiques.

• Soutien des équipes soignantes :

L'EMSP intervient pour conseiller les soignants sur la meilleure approche à vous proposer.

BON À SAVOIR

L'EMSP accompagne habituellement les personnes majeures. Pour les enfants, des équipes équivalentes existent : les ERRSPP (Équipes Ressources Régionales de Soins Palliatifs Pédiatriques), rattachées aux CHU de Lille et d'Amiens, interviennent sur tout le territoire.

LA CONSULTATION EN SOINS PALLIATIFS



|| Qu'est-ce qu'une consultation en soins palliatifs ?

Elle vous permet de bénéficier d'un suivi médical, sans nécessiter d'hospitalisation. Cela permet d'assurer un suivi régulier tout en restant à votre domicile.

Quand et pourquoi bénéficier d'une consultation en soins palliatifs ?

✓ Un suivi spécialisé

La consultation est proposée lorsque vous avez besoin d'un suivi régulier pour évaluer votre état de santé, ajuster vos traitements, tout en restant chez vous le reste du temps.

● Qui y travaille ?

✓ Avant tout des médecins :

Formés aux soins palliatifs, ils interviennent parfois en binôme avec un(e) infirmier(e) et/ou un(e) psychologue.

✓ Un accompagnement personnalisé pour chaque patient

- **Évaluation des symptômes** : douleur, baisse de moral et ajustement des traitements si nécessaire.
- **Soutien psychologique** : Accompagnement dans la gestion des émotions.
- **Discussion** autour de votre plan de soins personnalisé.

Qui en bénéficie ?

→ Ces consultations sont destinées aux patients à domicile, à la demande de leur médecin traitant ou de leur médecin spécialiste référent.

HDJ

L'HOSPITALISATION DE JOUR
EN SOINS PALLIATIFS

(((Qu'est-ce qu'un HDJ en soins palliatifs ?

Un Hôpital de Jour en soins palliatifs est un service qui vous reçoit, vous et vos proches, pour quelques heures. Il vous propose des soins médicaux spécialisés, un soutien psychologique et un accompagnement global, sans hospitalisation de nuit.

Quand et pourquoi faire appel à un HDJ SP ?

✓ Un suivi global et pluridisciplinaire

Ce suivi permet de continuer vos soins à domicile, d'éviter les hospitalisations longues et d'assurer un accompagnement adapté. Une équipe pluridisciplinaire évalue régulièrement ou ponctuellement votre situation globale pour ajuster la prise en charge, sans nuitée à l'hôpital. Elle est en lien avec les équipes soignantes de votre domicile. Vous et vos proches bénéficiez ainsi d'un soutien spécialisé.

● Qui y travaille ?

Médecins formés aux soins palliatifs et infirmier(e)s.

En fonction des besoins : psychologues, assistant(e)s sociaux(les), psychiatres, masseur-kinésithérapeutes, diététicien(ne)s, psychomotricien(ne)s, bénévoles d'accompagnement, etc.

✓ Exemples de soins prodigués

- **Adapter les traitements** médicamenteux pour mieux soulager les douleurs et autres symptômes d'inconfort.
- Réaliser des **gestes techniques** (pansements, transfusions, etc.).
- **Prévenir les situations d'urgence** avec des consignes claires et des prescriptions adaptées.
- **Discussion** autour de votre plan personnalisé d'accompagnement.
- **Offrir un soutien** psychologique et social à vous et vos proches.
- **Organiser des hospitalisations** en cas de besoin, pour faire le point et/ou permettre un répit.

L'HOSPITALISATION À DOMICILE



Qu'est-ce qu'une HAD ?

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) permet de recevoir des soins hospitaliers tout **en restant chez soi**. Le suivi est toujours assuré par votre médecin traitant. Elle peut être mise en place lorsque vous êtes déjà à domicile ou lorsque vous sortez d'hospitalisation.

Quand et pourquoi mettre en place une HAD ?

✓ Des soins importants, sans quitter la maison

L'HAD est mise en place quand vous et/ou vos proches souhaitez rester dans un environnement familier, tout en ayant besoin de soins médicaux réguliers et parfois complexes. Elle est idéale pour les personnes qui préfèrent l'environnement de leur domicile ou de celui de leur entourage, tout en recevant des soins adaptés à leur état de santé.

● Qui y travaille ?

✓ Une équipe pluridisciplinaire à votre domicile

Médecins, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, psychologues, kinésithérapeutes, assistant(e)s sociaux(ales), selon les structures.

Rôle et missions de l'HAD

✓ Une organisation au service du patient

- **Suivi médical continu** : L'équipe assure une surveillance régulière de votre santé, elle coordonne les soins à domicile, tout en restant en contact avec votre médecin traitant. Elle est joignable 24h/24.
- **Coordination des soins** : L'HAD organise les visites des différents intervenants pour assurer un suivi adapté.
- **Soins quotidiens à domicile** : Les soins médicaux (pansements, injections, perfusions, etc.) sont réalisés directement chez vous.

Quels bénéfices pour vous ?

➔ Rester chez soi tout en bénéficiant d'un suivi médical

L'HAD offre au patient la possibilité de rester à domicile tout en bénéficiant de soins complets. Grâce à leur équipe pluridisciplinaire, les soins sont coordonnés et vous profitez d'un suivi continu, sans avoir à vous déplacer à l'hôpital.

7

DAC

LE DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION



((Qu'est-ce qu'un DAC ?

Le Dispositif d'Appui à la Coordination comprend une équipe spécialisée en soins palliatifs qui se déplace à domicile, en soutien aux soignants, aux patients et à leurs familles.

Quand et pourquoi faire intervenir le DAC ?

Si votre prise en soins ou celle de votre proche devient difficile à domicile, vos professionnels de santé peuvent se faire aider par le DAC.

● Qui y travaille ?

✓ Une équipe pluridisciplinaire répond aux sollicitations

Médecins, infirmier(e)s, psychologues.

Rôle et Missions :

- **Évaluation des besoins** : Conseils pour la prise en charge de vos symptômes, traitements, adaptation du domicile, etc.
- **Accompagnement psychologique** : Par la/le psychologue du DAC, pour vous et vos proches, sur quelques séances.
- **Coordination des soins** : Faciliter la communication entre les différents professionnels que vous rencontrez au domicile et ceux de l'hôpital.
- **Soutien administratif et social** : Vous orienter dans les démarches administratives et les aspects sociaux liés aux soins palliatifs.
- **Information et orientation** : Vous fournir des informations sur les ressources disponibles et vous orienter, ainsi que vos soignants, vers les services appropriés.

Quels bénéfices pour vous ?

- **Lien ville/hôpital** : Assure une coordination fluide entre les différents professionnels de la ville et de l'hôpital qui vous entourent.
- **Soutien complet** : Offre un soutien large, incluant les aspects médicaux, sociaux et administratifs.
- **Un référent pour vous accompagner**



LES SOUTIENS

Aides psychologiques pour les aidants

- ✓ **Plateformes d'accompagnement et de Répit (PFR)** : Ces structures sont là pour vos proches. Il en existe de deux types : celles pour les aidants de personnes âgées et celles pour les aidants de personnes en situation de handicap. Elles offrent des solutions pour leur permettre de se reposer et de recevoir un soutien adapté.
- ✓ **Psychologues** : Des professionnels sont disponibles pour les écouter et les aider à gérer le stress, la fatigue ou la tristesse. Ils peuvent les retrouver dans les USP (p. 4), les EMSP (p. 6), les consultations (p.8) et les HDJ en soins palliatifs (p. 9), les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou les PFR.
- ✓ **Groupes de parole** : Ces espaces permettent d'échanger avec d'autres personnes vivant des situations similaires, pour partager des expériences et trouver du réconfort. Vos proches peuvent les retrouver notamment qu'au sein des PFR.

Aides humaines

- ✓ **Soutien à domicile** : Des associations offrent la possibilité à vos aidants de bénéficier de moments pour se ressourcer tout en sachant que vous serez bien accompagné à la maison. Pour savoir s'il en existe une proche de chez vous, adressez-vous au DAC ou à la PFR de votre territoire.
- ✓ **Les services autonomie à domicile** :
Ces services sont à la disposition des **personnes de plus de 60 ans** ou des personnes en situation de handicap.
 - **Les SSIAD** (Service de Soins Infirmiers À Domicile) : pour l'aide à la toilette et à l'habillage, sur prescription médicale, financé par la Sécurité Sociale.
 - **Les SAAD** (Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile) : pour une aide-ménagère et une aide à la personne, sans prescription médicale, à votre charge ou payé par les aides (APA, PCH, caisse des retraites, complémentaires santé).
 - **Les SPASAD** (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) regroupent les SSIAD et les SAAD.
 - **Le congé du proche aidant** : pour tout salarié nécessitant une cessation ou une réduction temporaire de son activité, pour s'occuper d'une personne (famille ou relation étroite et stable) : âgée, handicapée, en invalidité ou en perte d'autonomie.

→ **N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre employeur et de votre mutuelle sur les possibilités de congés et d'aides financières**



Aides financières

✓ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- **Condition** : Destinée aux personnes ≥ 60 ans en perte d'autonomie.
- **Montant** : Variable selon le degré de dépendance et vos ressources.
- **Utilisation** : Aide pour les services d'aide à domicile (toilette, repas, etc.) ou en établissement.

✓ Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

- **Condition** : Destinée aux personnes < 60 ans en situation de handicap.
- **Montant** : Variable selon les besoins (jusqu'à 1 200 €/mois pour l'aide humaine).
- **Utilisation** : Aide pour l'assistance humaine, l'aménagement du domicile ou l'achat de matériel spécifique (aides techniques).

✓ Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

- **Conditions** : Être salarié, indépendant ou fonctionnaire et être proche aidant (conjoint, parent, enfant, etc.).
- **Montant** : Environ 60 € par jour.
- **Utilisation** : Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail pour s'occuper d'un proche.

✓ Autres aides

Le fond d'action de la Sécurité sociale FNASS (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale) ou certaines associations comme la Ligue contre le cancer.

- **Conditions** : Selon les critères d'obtention. Ex. : demande d'un FNASS via le DAC ou l'HAD.
- **Montant** : Variable.
- **Utilisation** : Aide financière ponctuelle pour des besoins spécifiques liés à la maladie, comme les soins à domicile, l'aménagement du logement ou le soutien psychologique.

✓ Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

- **Conditions** : Valable pour tout emploi d'aide à domicile (aide à la personne, ménage, etc.).
- **Montant** : 50 % des dépenses, avec un plafond pouvant aller jusqu'à 6 000 € de crédit d'impôt par an.
- **Utilisation** : Pour les dépenses liées à l'emploi d'un salarié à domicile, directement ou via une association ou une entreprise pour des tâches comme l'aide aux repas, les soins quotidiens ou l'entretien du domicile.

FOIRE AUX QUESTIONS FAQ

”Dois-je arrêter tous mes traitements en soins palliatifs ?”

- Non, certains traitements peuvent être poursuivis s'ils sont bénéfiques à votre état de santé (ex : chimiothérapies). Chaque situation est unique et sera évaluée par votre équipe médicale, pour déterminer ce qui est le mieux pour vous.

”Les soins palliatifs veulent-ils dire que je vais mourir bientôt ?”

- Les soins palliatifs ne s'adressent pas exclusivement aux personnes en fin de vie. Ils visent à améliorer votre confort et votre qualité de vie, indépendamment du stade de votre maladie. L'objectif est de vous offrir le meilleur bien-être possible, que ce soit pour une période courte ou prolongée.

”À la maison, vers quel professionnel de santé me tourner lorsque je ne me sens pas bien ?”

- Votre médecin traitant reste votre interlocuteur principal. Il peut interpellé les équipes de soins palliatifs présentées dans ce livret et organiser une hospitalisation sans passer par les urgences. En cas d'indisponibilité de votre médecin traitant, vous pouvez contacter votre équipe référente de soins palliatifs.

”Je me sens en sécurité à l'hôpital parce qu'il y a toujours quelqu'un 24h/24, tandis qu'en HAD, ils ne passent que 2-3 fois par jour. Que faire si je me sens mal et que j'ai besoin d'un soignant lorsque je suis en HAD ?”

- L'Hospitalisation À Domicile (HAD) est disponible 24h/24 et 7j/7 par téléphone. En cas de douleur ou autre symptôme, un professionnel de santé est toujours prêt à répondre à vos questions ou à se déplacer rapidement à votre domicile. Si votre état de santé le nécessite, une hospitalisation en établissement de santé peut être organisée.



”Est-ce que je pourrais garder mon médecin traitant et mes professionnels habituels ?”

- Votre médecin traitant reste un acteur clé dans la gestion de votre santé, il continue à suivre votre prise en charge. Vous pouvez continuer à consulter vos professionnels habituels (ex : infirmier(e) libéral(e), etc.). En cas de mise en place d'une HAD, les soignants pourront travailler ensemble.

”Quels sont les coûts des soins palliatifs à domicile ? Est-ce remboursé ? ”

- Les soins palliatifs, y compris ceux fournis par l'HAD, sont généralement pris en charge par l'assurance maladie. Il peut y avoir des coûts additionnels pour certains services ou équipements spécifiques. Votre équipe médicale ou un assistant social pourra vous fournir des informations sur les aides disponibles et les coûts éventuels.

”Faut-il préparer ma maison pour recevoir les professionnels à domicile pour des soins palliatifs ?”

- Les professionnels de soins palliatifs à domicile vous aideront à adapter votre domicile en fonction de vos besoins. Cela peut inclure la mise en place de matériel médical comme un lit médicalisé, des dispositifs de perfusion, ou encore des aides techniques pour vous déplacer en toute sécurité.

”Comment puis-je soutenir un proche en soins palliatifs ?”

- En tant qu'aidant, vous pouvez soutenir votre proche en étant présent pour lui, que ce soit en l'aidant dans les tâches quotidiennes comme préparer les repas, en l'accompagnant à ses rendez-vous, ou simplement en étant à l'écoute de ses besoins et souhaits. Il existe des groupes de parole et des ressources pour vous aider (p. 12).

10 Penser aux LENDEMAINS

✓ Anticiper pour mieux gérer

Face à l'incertitude, il est souvent utile de préparer certaines démarches à l'avance. Des outils existent pour faciliter la gestion de certaines situations :

- **La personne de confiance** : C'est quelqu'un que vous choisissez pour vous accompagner dans vos démarches médicales et exprimer vos volontés auprès des soignants, si vous ne pouvez plus le faire vous-même.
- **Les directives anticipées** : Vous souhaitez communiquer par écrit aux soignants, les traitements et actes médicaux dont vous ne voulez pas. Elles seront consultées uniquement si vous n'êtes plus en capacité de vous exprimer. Vous pouvez les rédiger sur papier libre ou sur formulaire (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2023_04_modele_directives_anticipees.pdf)
- **La coordination des soins à domicile** : "Mon Espace Santé" est un outil que vous devez activer sur internet via le lien suivant : <https://www.monespacesante.fr/>

Il permet aux professionnels de santé de partager et d'échanger des informations sur votre état de santé. Pour cela, vous devez leur donner accès pour qu'ils puissent mieux se coordonner. Son utilisation facilitera grandement leur intervention.

11 RESSOURCES UTILES

- Formation gratuite ouverte à tous : www.derniers-secours.fr
- "Derniers Secours" : Sensibilise, informe et guide les participants dans l'accompagnement des derniers moments de vie.

✓ Liste des contacts et ressources en ligne

● ● Lignes d'écoute

- Plateforme d'écoute sur la fin de vie : 01.53.72.33.04
(Géré par le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie)
- Ligne d'écoute SFAP : 01.53.72.33.00 (N° national)
- Ligne téléphonique pour toute question juridique ou sociale
France Asso santé : 01.53.62.40.30
- SOS fin de vie (01.42.71.32.94 / ecoute@sosfindevie.org)

● ● Lignes d'écoute pour faire son deuil

- Vivre son deuil : 03.20.88.73.46
- Empreintes : 01.42.38.08.08 du lundi au vendredi

● ● Sites web :

- <http://www.csphf.fr>
- <https://www.parlons-fin-de-vie.fr> (Centre national pour la fin de vie)
- <http://www.sfap.org>
- <https://www.france-assos-sante.org>
- <http://www.aidants.fr> (CNSA)

DISPOSITIFS RECOMMANDÉS PROCHE DE CHEZ VOUS



Pour vous aider à suivre les dispositifs et services recommandés par vos professionnels de santé.

● **Consultation / Hôpital de jour, en Soins Palliatifs**

📍 **Unité de Soins Palliatifs (USP)**

★ **Hospitalisation À Domicile (HAD)**

● **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)**

AGENDA



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :



MON RENDEZ-VOUS

Date : Heure :

Lieu :

Médecin / Examen :

NOTES PERSONNELLES

” Ajouter de la vie aux jours,
c'est l'essence même
des soins palliatifs ”



PRENEZ LE TEMPS DE DEMANDER DE L'AIDE.

Les soins palliatifs sont là pour vous accompagner,
vous et vos proches, dans cette étape de vie.
Vous n'êtes jamais seuls.



Financé par



Dispositif d'appui
à la **coordination**
Appui Santé Lille Agglo

Créé par

